Miniatures

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1548

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021242

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

De nouveau à l'ordre du jour: la TVA

Le financement des assurances sociales exigera des hausses de la TVA. Si elle est répercutée sur les prix, la compensation intégrale du renchérissement retrouvera toute sa force revendicative.

A l'aune européenne, la TVA suisse est bien basse, inférieure de moitié : 7.6 % contre 15 % qui est le minimum que l'Union exige des Etats membres. Cette marge est une sorte de réserve fiscale à disposition pour des tâches nationales. On sait qu'elle est d'ores et déjà hypothéquée par le financement futur de l'AVS et de l'AI pour 2.5 points. Et même si ces besoins, indispensables à l'assise de ces grandes assurances, ne peuvent être contestés, l'octroi de ressources supplémentaires ne sera pas automatique. La droite du Parlement a déjà montré ses réticences. Elle s'apprête à brandir à toute occasion l'épouvantail de la quote-part des prélèvements obligatoires à ne dépasser à aucun prix. Mais la relance du débat sur la TVA aura lieu, à pleins décibels, lors de la votation sur l'initiative socialiste du financement de la LAMAL qui prévoit un recours partiel à la TVA. Pascal Couchepin a déjà sorti son argument qu'il croit massue : les revenus modestes paieront plus en impôts indirects qu'ils ne paient aujourd'hui en primes. L'affirmation est spécieuse et donc le débat ouvert.

La TVA ne provoque pas une augmentation des prix

Toute augmentation de TVA n'entraîne pas une hausse des prix. Si la concurrence est vive ou simplement correcte, la hausse peut, éventuellement, être absorbée par une meilleure productivité. A la Commission de la concurrence de jouer efficacement son rôle. La force du franc (qui a ses inconvénients) en réduisant le coût des importations peut aussi annihiler ou tempérer l'effet de hausse.

Mais, donnée essentielle, si hausse il y a, elle sera répercutée sur l'indice des prix. En revanche, les primes versées à l'assurance-maladie ne sont pas saisies par cet indice qui ne tient compte que du coût des prestations de soins, de telle sorte que l'augmentation de la demande, liée notamment au vieillissement de la population, est supportée pleinement par les cotisants.

Les seuls perdants sont ceux dont les revenus ne sont pas adaptés, notamment les petits retraités, pour la part LPP de leur retraite.

La comparaison de Pascal Couchepin est donc boiteuse. Mais pour qu'elle apparaisse fallacieuse, une condition est requise, absolument : que la hausse des prix, celle qu'entraîne la TVA, soit compensée par l'adaptation des revenus et des rentes.

Le risque d'inflation est faible

On retrouve la problématique de l'inflation (la hausse de la TVA étant une mini-inflation volontairement déclenchée). La compensation intégrale du renchérissement qui a été fortement contestée par le patronat cette dernière décennie, au profit d'une augmentation globale de la masse salariale, reprend toute son actualité et la revendication, son intransigeance.

En cas de pleine compensation, qui paie? La productivité nationale sous l'effet de la concurrence, notamment internationale. Mais il est évident que le procédé a ses limites, sinon l'on déboucherait sur un financement par l'inflation, solution de facilité entre toutes. Toutefois, tant qu'on est dans la marge, en dessous de 15 %, que nous laisse l'Union européenne, le risque est inexistant. Les seuls perdants sont ceux dont les revenus ne sont pas adaptés, notamment les petits retraités, pour la part LPP de leur retraite. Mais ils bénéficient, pour les soins médicaux, de la solidarité entre les générations. Et l'adaptation régulière de l'AVS demeure un impératif absolu. Quant à la TVA et à l'indexation, plus que le débat, c'est le combat qui va reprendre toute sa force. *ag*

Miniatures

Marcel Schwander est journaliste. Originaire de Lyss, né en 1929 à Nestal (GL), bilingue, il a été rédacteur du quotidien socialiste biennois *Seelander Volkszeitung*, puis dès 1978 correspondant romand du *TagesAnzeiger* de Zurich. Retraité actif, il continue de remplir des pages de journaux comme, par exemple, le 2 février dans le *SonntagsBlick*, sur Napoléon et son rôle pour édifier la Suisse actuelle et, le jour suivant, avec des propos recueillis par Jean-Luc Wenger pour la *Liberté*, sur son combat pour la cohabitation des langues. Titre : *Les séparatistes étaient des veaux à deux têtes.*

La Tribune des Arts a publié des portraits de *Célébrités italiennes en Suisse*. Benito Mussolini n'est pas oublié. Retenez cette phrase et trouvez l'erreur : «Venu dans sa jeunesse comme instituteur à la Chaux-de-Fonds, il reçoit plus tard un *doctora honoris causa* de l'Université de Lausanne dans des conditions controversées.» *cfp*